

Bureau de la section pédagogique :

Président : L'honorable M. P. Boucher de la Bruère, docteur ès lettres, surintendant de l'Instruction publique dans la province de Québec (Québec).

Vice-président : M. l'abbé R. Labelle, P. S. S., directeur du Collège de Montréal (Montréal).

Secrétaire : M. C.-J. Magnan, maître ès arts, Inspecteur général des écoles de la province de Québec (Québec).

Rapporteurs : M. l'abbé P. Perrier, docteur en théologie et en droit canonique, professeur à l'Université Laval, visiteur des écoles de Montréal (Montréal).

M. l'abbé Degagné, maître ès arts, professeur au Séminaire de Chicoutimi (Chicoutimi).

Sont invités à participer au Congrès et peuvent y être admis les Canadiens français et les Acadiens, ainsi que les administrations, institutions, sociétés, associations et corporations canadiennes-françaises et acadiennes, qui déclarent y adhérer et payent la cotisation fixée.

Les adhésions doivent être agréées par le Bureau.

Le Bureau décerne le titre de *membre donateur* à ceux qui, pour contribuer au succès du Congrès, versent une cotisation de \$25.00 ou plus, et le titre de *membre bienfaiteur* à ceux qui payent une cotisation de \$5.00 au moins.

Outre ces deux classes, le Congrès comprend des *membres titulaires*, qui paient une cotisation de \$2.00, et des *membres adhérents*, qui paient une cotisation de \$0.50.

Tous les membres auront le droit d'assister aux séances du Congrès; mais seuls, les donateurs, les bienfaiteurs et les titulaires recevront gratuitement le compte-rendu qui sera publié des actes du Congrès.

Nous publierons plus tard le programme du Congrès. Dès maintenant, nous invitons les instituteurs et les institutrices et les congrégations enseignantes à adhérer à ce congrès, dont l'importance capitale pour le peuple canadien-français ne saurait échapper à personne. Que chacun, chacune, dans sa paroisse, son village, sa ville se fasse le propagateur de l'idée du Congrès. Nous publierons, en tableau d'honneur, la liste des instituteurs et des institutrices et des institutions qui adhéreront au Congrès. S'adresser à M. Adjutor Rivard, casier 236, Québec. Prière de faire connaître son titre d'instituteur ou d'institutrice.

Nous sommes heureux de reproduire ici le vibrant appel du président, Mgr Roy, en faveur du Congrès.

PREMIER CONGRÈS DE LA LANGUE FRANÇAISE AU CANADA

(Québec 1912)

APPEL AU PUBLIC

Québec, le 10 avril 1911.

Par une délibération prise le 14 février dernier, la Société du Parler français a convoqué, à Québec, pour 1912, un Congrès de la Langue française au Canada. (1) Ce Congrès, dès à présent assuré d'adhésions et de participations marquantes, s'organise, sous le patronage de l'Université Laval, par les soins d'un Comité que la Société elle-même a constitué parmi ses membres, et qu'elle a chargé de cette mission.

Il n'est pas nécessaire d'appeler longuement l'attention de nos compatriotes sur l'intérêt que présente cette entreprise et sur l'importance des résultats qu'on peut en attendre, à un moment où les efforts pour la conservation et la culture de notre langue doivent se multiplier et se faire plus énergiquement que jamais.

(1) Le Congrès se tiendra du lundi, 24 juin, au dimanche, 30 juin, à l'Université Laval, à Québec.